

JEPHTÉ

(hébreu : *iftakh*, sans doute abrégé de *iftakhel* = Dieu a ouvert, c-à-d, a délivré). Juge en Israël ([Jug 12:7](#)). Fils d'un Israélite de Trans-jordanie, région à laquelle la Bible applique le terme très général de Galaad (Il y a confusion entre le nom de son père et le nom de son pays). Sa mère était une courtisane ([Jug 11:1](#)), et ses frères, voulant se débarrasser de lui, prirent prétexte de sa naissance illégitime pour le chasser. Il dut se réfugier au pays de Tob, région syrienne au Nord de la Transjordanie. Entreprenant et courageux, il devint le chef d'une troupe d'aventuriers et de pillards. Mais les événements devaient bientôt l'amener à jouer un rôle prépondérant.

Une attaque des Ammonites (voir ce mot) menaça l'existence des tribus transjordanienues. Ruben, Gad et Manassé se trouvaient dans un péril extrême ([Jug 10:9](#)), et l'on fit appel à Jephthé pour organiser la défense. Il accepta de quitter sa terre d'exil et conclut un pacte solennel avec les anciens d'Israël au sanctuaire de Galaad (probablement Mitspa) : il s'engageait à combattre les Ammonites, mais en retour exigeait le pouvoir absolu.

Après l'envoi d'une ambassade au roi ennemi, et une tentative d'arbitrage qui échoua, le nouveau chef parcourut le pays, pour obtenir le concours des diverses tribus, qui devant le péril de l'étranger reprenaient conscience de leur sentiment national et religieux, et il les conduisit à la victoire ([Jug 11:32](#) et suivant). De retour à Mitspa, il sacrifia sa fille unique, selon le vœu qu'il avait fait à Jéhovah avant la bataille pour s'assurer la victoire. Plus tard, une guerre étant survenue entre Galaad et les Éphraïmites, ceux-ci attaquèrent Jephthé sous prétexte qu'il n'avait pas réclamé leur aide contre les Ammonites ; ils furent exterminés près des gués du Jourdain ([Jug 12:1-6](#)). Pendant six ans, jusqu'à sa mort, Jephthé gouverna Israël ou plus probablement les tribus transjordanienues.

L'introduction des récits sur Jephthé est d'un écrivain deutéronomiste ([Jug 10:6,7-10](#)), qui fait la philosophie de l'histoire et généralise, en citant à côté d'Ammon et Moab des peuples fort différents comme les Philistins et Sidon. Mais il a vu très juste la raison profonde de ces guerres : les Israélites, à l'époque des Juges, s'étant mélangés peu à peu aux peuplades voisines, leur avaient emprunté coutumes et croyances, --grave recul dans l'abandon progressif de la religion jéhoviste. Notons avec ce rédacteur de D qu'il fallut un danger menaçant plusieurs tribus, souvent en lutte entre elles, (cf. [Jug 12:1,6](#)) pour opérer le redressement voulu de Dieu. Mais ce redressement fut loin d'être complet : les Israélites de ce temps n'étaient pas monothéistes ; les envoyés de Jephthé admettaient parfaitement l'existence du dieu moabite Kamos, et lui reconnaissaient le même pouvoir sur son peuple qu'à Jéhovah sur Israël ([Jug 11:24](#)). On comprenait également que Dieu acceptât et même demandât des sacrifices humains.

Quelques auteurs pensent retrouver dans l'histoire de Jephthé les deux sources d'histoire J et E. C'est possible : il est surprenant, par ex., que Jephthé, aventurier proscrit, rappelé par ses compatriotes, retrouve à Mitspa sa maison et sa fille, qui a de nombreuses amies. Dès le début, les anciens réservent la dictature à celui qui repoussera les Ammonites ([Jug 10:18](#)), tandis que d'après ([Jug 11:9](#)) Jephthé semble poser comme condition à son appui son accession au pouvoir. L'hypothèse de deux sources expliquerait ces points de vue qui paraissent différents ; mais elle n'est pas absolument nécessaire, le récit étant beaucoup plus cohérent que dans l'histoire d'autres juges (voir Débora, Gédéon). Une difficulté subsiste cependant au sujet de l'ambassade de Jephthé : ([Jug 11:12-28](#)) au moment où il semble que ses envoyés parlent au roi d'Ammon, ce qui est tout naturel d'après ce qui précède, c'est au souverain moabite qu'ils s'adressent ; pour établir leurs droits historiques sur la Transjordanie, ils rappellent qu'autrefois les Hébreux eurent soin de ne pas pénétrer en Moab (verset 18) et que Balak, roi de Moab, n'avait pas pris les armes contre eux (verset 25) ; enfin et surtout, ils parlent de Kamos (verset 24), dieu des Moabites et non des Ammonites. Faut-il attribuer à ce passage deux traditions, dont l'une, perdue aujourd'hui, parlait d'un différend entre Moab et Jephthé ? Cette région à l'Est du Jourdain, entre le Jabbok et l'Arnon, fut en effet sous les Juges le théâtre de luttes incessantes entre Moab et Israël, alors que les Ammonites, depuis longtemps refoulés au Nord du Jabbok, (cf. [No 21:24](#)) n'y faisaient que des incursions (comme celle que repoussa Jephthé).

Le récit du vœu de Jephthé et de l'immolation de sa fille offre un grand intérêt pour l'étude des sacrifices humains dans l'antiquité. Le rédacteur ne semble pas surpris, encore moins scandalisé, par l'acte cruel de ce père. Les sacrifices humains avaient pourtant été condamnés par le Deutéronome (De 18:10), que cet auteur connaissait, mais tel était l'abaissement moral à l'époque des Juges que cet épisode ne paraissait pas jurer avec la mentalité israélite de ce temps-là ; d'ailleurs, ces sacrifices odieux repaissaient par moment, sous l'influence néfaste des religions étrangères. (cf. 2Ro 16:3, immolation du fils d'Achaz) L'écrivain deutéronomiste donne une interprétation religieuse de ces faits : c'est par piété que le chef fit à Dieu ce vœu funeste, et c'est par piété que sa malheureuse fille ne se révolte pas contre la décision paternelle et accepte de mourir pour sauver son peuple ([Jug 11:36](#)). Les anciens voyaient en de tels vœux un remède héroïque en temps de calamité : pour apaiser la divinité courroucée, on faisait avec elle un marché, mais il fallait y mettre le prix. Comparer à Jephthé, vouant sa fille avant la bataille qui promet d'être rude, Agamemnon immolant la sienne, Iphigénie, pour calmer les dieux et s'en faire des alliés ; de même le roi Méša de Moab, réussissant, après plusieurs échecs, à repousser l'assaut ennemi en immolant son fils premier-né sur les remparts de sa ville (2Ro 3:27). Un père ne possédait rien de plus précieux que son propre enfant ; comme, en ces temps barbares, il en était le possesseur au sens le plus absolu

du mot, rien ne l'empêchait de le sacrifier. Les détails sur la fin de la jeune fille et sur ses funérailles rappellent des rites païens en usage dans la Phénicie et la Grèce antiques. --Voir Juges. A. Ch.

[Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

18 Partages

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2021 - www.topchretien.com